

## Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) 2020

**Propriétaires occupants habitation principale de plus de deux ans**

### Maison individuelle, appartement en habitat collectif

	Critères techniques		Montant Revenus intermédiaires	Montant Revenus supérieurs
<b>Isolation des parois opaques</b>				
Murs en façade ou en pignon	$R \geq 3,7$ [m <sup>2</sup> .K/W]	Le coefficient R correspond à la résistance thermique évaluée selon les normes NF EN 12664, NF EN 12667 ou NF EN 12939 pour les isolants non-réfléchissants ou selon la norme NF EN 16012 pour les isolants réfléchissants	50 €/m <sup>2</sup> isolation par l'extérieur	25 €/m <sup>2</sup> isolation par l'extérieur
Toitures terrasses	$R \geq 4,5$ [m <sup>2</sup> .K/W]		15 €/m <sup>2</sup> isolation par l'intérieur	10 €/m <sup>2</sup> isolation par l'intérieur
Rampants de toiture Plafonds de combles	$R \geq 6$ [m <sup>2</sup> .K/W]		50 €/m <sup>2</sup> isolation par l'extérieur	25 €/m <sup>2</sup> isolation par l'extérieur
			15 €/m <sup>2</sup> isolation par l'intérieur	10 €/m <sup>2</sup> isolation par l'intérieur

<b>Isolation des parois vitrées en remplacement de simple vitrage</b>				
Fenêtres ou portes fenêtres (tout matériaux)	$U_w \leq 1,3$ [W/m <sup>2</sup> .K] et $S_w \geq 0,3$	Coefficients $U_w$ évalués selon la norme NF EN 14 351-1	40 € / équipement	-
	$U_w \leq 1,7$ [W/m <sup>2</sup> .K] et $S_w \geq 0,36$			
Fenêtres en toiture (tout matériaux)	$U_w \leq 1,5$ [W/m <sup>2</sup> .K] e t $S_w \leq 0,36$			
Doubles fenêtres consistant en la pose sur la baie existante d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé	$U_w \leq 1,8$ [W/m <sup>2</sup> .K] et $S_w \geq 0,32$			

<b>Equipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire : bois – biomasse</b>			
Chaudière à alimentation automatique, associée à un silo d'un volume minimal de 225 litres, neuf ou existant	Seuils de la classe 5 Norme NF EN 303.5 Puissance < 300 kW Régulateur classes IV, V, VI, VII, VIII	4 000 €	-
Chaudière à alimentation manuelle, associée à un ballon tampon, neuf ou existant		3 000 €	
Poêles à granulés (NF EN 13240, NF EN 14785, NF EN 15250) Cuisinières à granulés (NF EN 12815)	Appareils à granulés ou à plaquettes : L'émission de monoxyde de carbone rapportée à 13% d'O <sub>2</sub> est ≤ à 300 mg/Nm <sup>3</sup> L'émission de particules rapportée à 13% d'O <sub>2</sub> est ≤ à 30 mg/Nm <sup>3</sup> Rendement énergétique ≥ 87 %	1 500 €	
Poêles à bûches (NF EN 13240, NF EN 14785, NF EN 15250) Cuisinières à bûches (NF EN 12815)		1 000 €	
Foyers fermés et inserts de cheminées (NF EN 13229)	Appareils à bûches ou autres biomasses : L'émission de monoxyde de carbone rapportée à 13% d'O <sub>2</sub> est ≤ à 1 500 mg/Nm <sup>3</sup> L'émission de particules rapportée à 13% d'O <sub>2</sub> est ≤ à 40 mg/Nm <sup>3</sup> Rendement énergétique ≥ 75 %	600 €	

	Critères techniques	Montant Revenus intermédiaires	Montant Revenus supérieurs
--	---------------------	--------------------------------	----------------------------

<b>Equipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire : énergie solaire</b>																								
Capteurs solaires thermiques à circulation de liquide ou d'air, ou hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide Certification CSTbat ou Solar Keymark ou équivalente Surface hors tout de capteurs $\geq 1 \text{ m}^2$																								
Equipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire avec appoint intégré et dispositifs solaires installés sur appoint séparé neuf ou existant	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Energie de l'appoint</th> <th colspan="4">Profil de soutirage</th> </tr> <tr> <th>M</th> <th>L</th> <th>XL</th> <th>XXL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Electrique à effet joule</td> <td>36%</td> <td>37%</td> <td>38%</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>Autre</td> <td>95%</td> <td>100%</td> <td>110%</td> <td>120%</td> </tr> </tbody> </table>			Energie de l'appoint	Profil de soutirage				M	L	XL	XXL	Electrique à effet joule	36%	37%	38%	40%	Autre	95%	100%	110%	120%	Capteurs thermiques 2 000 €	
	Energie de l'appoint	Profil de soutirage																						
		M	L	XL	XXL																			
Electrique à effet joule	36%	37%	38%	40%																				
Autre	95%	100%	110%	120%																				
			Capteurs hybrides 1 000 €																					
Equipement de production de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire avec appoint intégré et dispositifs solaires installés sur appoint séparé (neuf ou existant)	Efficacité énergétique saisonnière $\geq 82 \%$ si efficacité de l'appoint séparé $< 82 \%$			Capteurs thermiques 3 000 €																				
	Efficacité énergétique saisonnière $\geq 90 \%$ si efficacité de l'appoint $< 90 \%$																							
	Efficacité énergétique saisonnière $\geq 98 \%$ si efficacité de l'appoint $\geq 90 \%$ et $< 98 \%$  Supérieure d'au moins 5 points de pourcentage à l'efficacité énergétique saisonnière de l'appoint dans les autres cas			Capteurs hybrides 1 000 €																				

<b>Pompes à chaleur, autres que air-air</b>													
PAC air-eau	Basse température : Etas $\geq 126 \%$  Haute ou moyenne température : Etas $\geq 111 \%$	Intensité de démarrage maximale de 45 A en monophasé  ou de 60 A en triphasé  lorsque la puissance est inférieure à 25 kW	2 000 €										
PAC géothermique eau-eau (y compris l'échangeur de chaleur souterrain)													
PAC géothermique sol-eau (y compris l'échangeur de chaleur souterrain) temp. du bain 4°C norme EN 15879-1, temp. de condensation 35°C													
PAC géothermique sol-sol (y compris l'échangeur de chaleur souterrain) temp. évaporation -5°C, temp de condensation 35°C													
<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Chauffe-eau thermodynamique dédié à la production d'eau chaude sanitaire</td> <td>Profil de soutirage</td> <td>M</td> <td>L</td> <td>XL</td> </tr> <tr> <td>Efficacité énergétique</td> <td><math>\geq 95\%</math></td> <td><math>\geq 100\%</math></td> <td><math>\geq 110\%</math></td> </tr> </table>	Chauffe-eau thermodynamique dédié à la production d'eau chaude sanitaire	Profil de soutirage	M	L	XL	Efficacité énergétique	$\geq 95\%$	$\geq 100\%$	$\geq 110\%$			400 €	
Chauffe-eau thermodynamique dédié à la production d'eau chaude sanitaire		Profil de soutirage	M	L	XL								
	Efficacité énergétique	$\geq 95\%$	$\geq 100\%$	$\geq 110\%$									

<b>Dépose : cuve à fioul, réservoir de fioul, stockage de fioul</b>				
Non enterré en plein air Rez-de-chaussée ou en sous-sol d'un bâtiment Enterré Obligations : - vidange, dégazage, nettoyage ; - comblement du réservoir ou retrait. L'entreprise fournit un certificat garantissant la bonne exécution des opérations d'inertage			400 €	

<b>Réseau de chaleur ou de froid</b>				
Equipements de raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou par une installation de cogénération			400 €	

<b>Système de charge pour véhicules électriques</b>			
Système de charge pour véhicules électriques	Norme IEC 62196-2	300 €	300 €

<b>Audit énergétique</b>			
Audit énergétique (hors audit obligatoire) comprenant des propositions de travaux dont au moins une permet d'atteindre un très haut niveau de performance énergétique		300 €	-

	<b>Critères techniques</b>	<b>Montant Revenus intermédiaires</b>	<b>Montant Revenus supérieurs</b>
--	----------------------------	---------------------------------------	-----------------------------------

<b>Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux</b>			
Installations individuelles (un seul logement desservi par le système de ventilation)	<p>Système autoréglable ou hygroréglable</p> <p>Caisson de ventilation classe efficacité énergétique A ou supérieure (NF EN 13141-7)</p> <p>Efficacité thermique &gt; 85 % norme NF EN 13141-7</p>	2 000 €	-

<b>Bouquet de travaux pour une maison individuelle</b>			
<p>Combinaison d'au moins deux des quatre catégories de travaux : chauffage, production d'eau chaude sanitaire, ventilation et isolation de l'enveloppe de la maison</p> <p>Conception, réalisation, suivi du projet : entreprises certifiées « offre globale »</p> <p>Evaluation sur la base d'un audit énergétique</p>		150 € / m <sup>2</sup> de surface habitable	-

<b>Isolation des parois opaques (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion)</b>				
Murs en façade ou en pignon	$R \geq 0,5$ [m <sup>2</sup> .K/W]	Le coefficient R correspond à la résistance thermique évaluée selon les normes NF EN 12664, NF EN 12667 ou NF EN 12939 pour les isolants non-réfléchissants ou selon la norme NF EN 16012 pour les isolants réfléchissants	50 €/m <sup>2</sup> isolation par l'extérieur	25 €/m <sup>2</sup> isolation par l'extérieur
Toitures terrasses	$R \geq 1,5$ [m <sup>2</sup> .K/W]		15 €/m <sup>2</sup> isolation par l'intérieur	10 €/m <sup>2</sup> isolation par l'intérieur
Rampants de toiture Plafonds de combles	$R \geq 1,5$ [m <sup>2</sup> .K/W]		50 €/m <sup>2</sup> isolation par l'extérieur	25 €/m <sup>2</sup> isolation par l'extérieur
			15 €/m <sup>2</sup> isolation par l'intérieur	10 €/m <sup>2</sup> isolation par l'intérieur

<b>Equipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion)</b>				
Sur-toiture ventilée	Surface couverte $\geq 75$ % de la surface de la toiture existante		15 € / m <sup>2</sup>	-
Système de protection de la toiture	Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion à une altitude < 800 m $S_{max} \leq 0,03$ La Réunion à une altitude > 800 m $U_{max} \leq 0,5$ W (m <sup>2</sup> .K) Mayotte $S_{max} \leq 0,02$			
Bardage ventilé (murs)	-			
Pare-soleil horizontaux (murs)	Débord > 70cm			
Pare soleil horizontaux	Débord > 50 cm			
Brise-soleil verticaux	-			
Lames orientables opaques	-			
Films réfléchissants sur lames transparentes	Taux de réflexion solaire > 20 %			

## Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) 2020

**Propriétaires occupants habitation principale de plus de deux ans**

### Travaux en parties communes d'un immeuble collectif

(« q » représente la quote-part correspondant au logement considéré)

	Critères techniques		Montant Revenus intermédiaires	Montant Revenus supérieurs
<b>Isolation des parois opaques</b>				
Murs en façade ou en pignon	$R \geq 3,7$ [m <sup>2</sup> .K/W]	Le coefficient R correspond à la résistance thermique évaluée selon les normes NF EN 12664, NF EN 12667 ou NF EN 12939 pour les isolants non-réfléchissants ou selon la norme NF EN 16012 pour les isolants réfléchissants	50*q € /m <sup>2</sup> isolation par l'extérieur	25*q € /m <sup>2</sup> isolation par l'extérieur
Toitures terrasses	$R \geq 4,5$ [m <sup>2</sup> .K/W]		15*q € /m <sup>2</sup> isolation par l'intérieur	10*q € /m <sup>2</sup> isolation par l'intérieur
Rampants de toiture / plafonds de combles aménagés ou aménageables	$R \geq 6$ [m <sup>2</sup> .K/W]		50*q € /m <sup>2</sup>	25*q € /m <sup>2</sup>
			15*q € /m <sup>2</sup> isolation par l'intérieur	10*q € /m <sup>2</sup> isolation par l'intérieur

### Equipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire

Chaudière à alimentation automatique, associée à un silo d'un volume minimal de 225 litres, neuf ou existant	Seuils de la classe 5 Norme NF EN 303.5 Puissance < 300 kW				1 000 €		
Chaudière à alimentation manuelle, associée à un ballon tampon, neuf ou existant							
Equipements de fourniture d'eau chaude sanitaire seule fonctionnant à l'énergie solaire thermique avec appoint intégré et dispositifs solaires installés sur appoint séparé neuf ou existant	Energie de l'appoint	Profil de soutirage				350 €	-
		M	L	XL	XXL		
		Electrique à effet joule	36%	37%	38%		
	Autre	95%	100%	110%	120%		

### Pompes à chaleur, autres que air-air

PAC air-eau	Basse température : Etas $\geq 126$ %	Intensité de démarrage maximale de 45 A en monophasé				1 000 €	
PAC géothermique eau-eau (y compris l'échangeur de chaleur souterrain)							
PAC géothermique sol-eau (y compris l'échangeur de chaleur souterrain) temp. du bain 4°C norme EN 15879-1, temp. de condensation 35°C							
PAC géothermique sol-sol (y compris l'échangeur de chaleur souterrain) temp. évaporation -5°C, temp de condensation 35°C	Haute ou moyenne température : Etas $\geq 111$ %	ou de 60 A en triphasé					
Chauffe-eau thermodynamique dédié à la production d'eau chaude sanitaire	Profil de soutirage	M	L	XL	lorsque la puissance est inférieure à 25 kW	150 €	
	Efficacité énergétique	$\geq 95\%$	$\geq 100\%$	$\geq 110\%$			

### Dépose : cuve à fioul, réservoir de fioul, stockage de fioul

Non enterré en plein air Rez-de-chaussée ou en sous-sol d'un bâtiment Enterré Obligations : - vidange, dégazage, nettoyage ; - comblement du réservoir ou retrait. L'entreprise fournit un certificat garantissant la bonne exécution des opérations d'inertage	150 €	
---	-------	--

	Critères techniques	Montant Revenus intermédiaires	Montant Revenus supérieurs
<b>Réseau de chaleur ou de froid</b>			
Equipements de raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou par une installation de cogénération		150 €	
<b>Système de charge pour véhicules électriques</b>			
Système de charge pour véhicules électriques	Norme IEC 62196-2	300 €	300 €
<b>Audit énergétique</b>			
Audit énergétique (hors audit obligatoire) comprenant des propositions de travaux dont au moins une permet d'atteindre un très haut niveau de performance énergétique		150 €	-
<b>Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux</b>			
Installations collectives (plusieurs logement desservis)	Système autoréglable Caisson double-flux collectif Echangeur statique collectif efficacité $\geq 75\%$ normes NF EN 308 ou NF EN 51-763	1 000 €	-
<b>Equipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires (la Réunion, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Mayotte)</b>			
Sur-toiture ventilée	Surface couverte $\geq 75\%$ de la surface de la toiture existante	15*q €/ m <sup>2</sup>	-
Système de protection de la toiture	Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion à une altitude < 800 m S <sub>max</sub> ≤ 0,03  La Réunion à une altitude > 800 m U <sub>max</sub> ≤ 0,5 W (m <sup>2</sup> .K)  Mayotte S <sub>max</sub> ≤ 0,02		
Bardage ventilé (murs)	-		
Pare-soleil horizontaux (murs)	Débord > 70cm		
Pare soleil horizontaux	Débord > 50 cm		
Brise-soleil verticaux	-		
Lames orientables opaques	-		
Films réfléchissants sur lames transparentes	Taux de réflexion solaire > 20 %		